

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le quatorze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents Mr Guérin, Mr Bourdel, Mr Lebas, Mr Dolley, Mme Boulet, Mme Bouglé, Mr Deraine, Mme Lastelle, Mr Hodiérne

Absent :

Absents excusés : Mme Chazel, Mme Tanqueray, Mme Fras, Mr Prioult, Mme Bisson,

Pouvoir : Madame Fras donne son pouvoir à Mme Boulet

Monsieur Prioult donne son pouvoir à M. Deraine

Madame Bisson donne son pouvoir à M. Lebas

Secrétaire de séance : A. Dolley

Mr Guérin relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2014 établi par le Trésorier. Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 qui présente un excédent de 98 419.55 €, la section d'investissement présente un excédent de 59 54.27 € , le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2015 la somme de 8 627 € à la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 89 793€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002 et la somme de 59 154.27€ en report de la section d'investissement , à l'article 001.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2014 établi par le Trésorier. Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 qui présente un excédent de 39 665.09 €, la section d'investissement présente un excédent de 9 766.60 € , le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2015 la somme de 9 766.60€ en report de la section d'investissement, à l'article 001 et 39 665.09€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le budget primitif 2015 de la commune est voté à l'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement : 390 295.09€

Investissement : 192 257.00€

Le budget primitif 2015 de l'assainissement est voté à l'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement : 95 339.09€

Investissement : 125 412.69€

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Le conseil municipal a voté les taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 7.55%
- Taxe foncière Bâti : 12.41%
- Taxe foncière non bâti : 12.43%
- CFE : 9.95%

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces taxes pour l'année 2015

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet